



Conditions financières HT) OPQCM applicable au 2 janvier 2026

	Qualification initiale HT pour un cabinet	Renouvellement de qualification HT pour un cabinet	Participation annuelle HT pour un cabinet
Forfait de base	630 € *	265 € *	265 € *
Partie variable	135 € par multiple de 150 000 € de chiffre d'affaires	57 € par multiple de 150 000 € de chiffre d'affaires	57 € par multiple de 150 000 € de chiffre d'affaires
Seuils de partie variable	max à 5 000 €	max à 3 900 €	max à 2 860 €
Calcul du montant	630 € * + 135 x CA/150 000	265 € * + 57 x CA/150 000	265 € * + 57 x CA/150 000

Pour les qualifications multi-entreprises, nous consulter. Un plan d'instruction spécifique sera déterminé avec le demandeur. (cf. article 1.4 du règlement de qualification OPQCM).

Les frais de demande de qualification initiale et renouvellement restent acquis à l'OPQCM quelle que soit l'issue de l'instruction.

Taux de TVA en vigueur : Métropole 20%, DOM-TOM 8,5%.